



# CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PARC PHOTOVOLTAÏQUE EN CHARENTE

---

le site de Villognon :  
Ouverture du financement participatif aux citoyens

2 novembre 2022

Contact presse :

Alexa Badin - responsable communication - 05 45 65 22 52 ou [abadin@calitom.com](mailto:abadin@calitom.com)

## Sommaire

Le parc solaire de Villognon ouvert au financement participatif et citoyen .....	4
Villognon Sud : le nouveau projet de Sol'R Parc Charente .....	4
Et après ? .....	6
3 acteurs : la même volonté de développer l'énergie solaire .....	7
L'histoire d'un premier partenariat de 5 ha de panneaux photovoltaïques .....	8
Sol'R Parc Ruffec et Sol'R Parc Charente .....	9
Les réalisations communes actuellement en service .....	10
D'autres projets à venir .....	12
CALITOM, service public des déchets .....	13
SERGIES .....	14
SDEG 16.....	15

***Au travers de leur partenariat au sein de la société SOL'R PARC Charente, Calitom, SERGIES et le SDEG 16, trois entités émanant des collectivités territoriales, ouvrent au financement participatif le parc photovoltaïque réalisé sur les terrains préalablement utilisés lors de la construction de la LGV à Villognon. Cette volonté commune permet aux citoyens charentais de pouvoir investir dans les énergies renouvelables produites près de chez eux et de bénéficier en retour des intérêts de la vente de l'électricité.***

## Le parc solaire de Villognon Sud ouvert au financement participatif et citoyen

Comme pour les précédents projets réalisés, la société SOL'R Parc Charente a souhaité proposer d'ouvrir le financement du parc solaire de Villognon, réalisé sur les terrains préalablement utilisés lors de la construction de la LGV, à l'épargne citoyenne à hauteur de 100 000 €.

### Pourquoi faire appel au financement participatif ?

Ouvrir le financement de ce projet aux citoyens est un moyen de les impliquer encore plus dans le développement durable de leur territoire et de les sensibiliser aux énergies renouvelables. Le parc solaire de Villognon est le 4ème projet SOL'R Parc Charente ouvert au financement participatif via la plateforme Lumo sur le département de la Charente. Le précédent projet, celui de Ste-Sévère, avait recueilli 102 épargnants pour la totalité de la somme de 105 000 €.

### Comment participer ?

Les participations sont réservées aux habitants de la Charente à partir du 7 novembre 2022. Des obligations d'une valeur de 50 € sont émises. Il s'agit d'un placement de moyen terme à rémunération fixe amortis annuellement sur 5 ans. Chaque année, l'épargnant recevra une annuité brute constante correspondant aux intérêts annuels dus et à une partie du capital remboursé progressivement (rémunération de 4% brut). Pour y souscrire, rendez-vous sur [www.lumo-france.com](http://www.lumo-france.com)



Site internet de Lumo



Centrale solaire de Villognon

## Villognon Sud : le nouveau projet de Sol'R Parc Charente

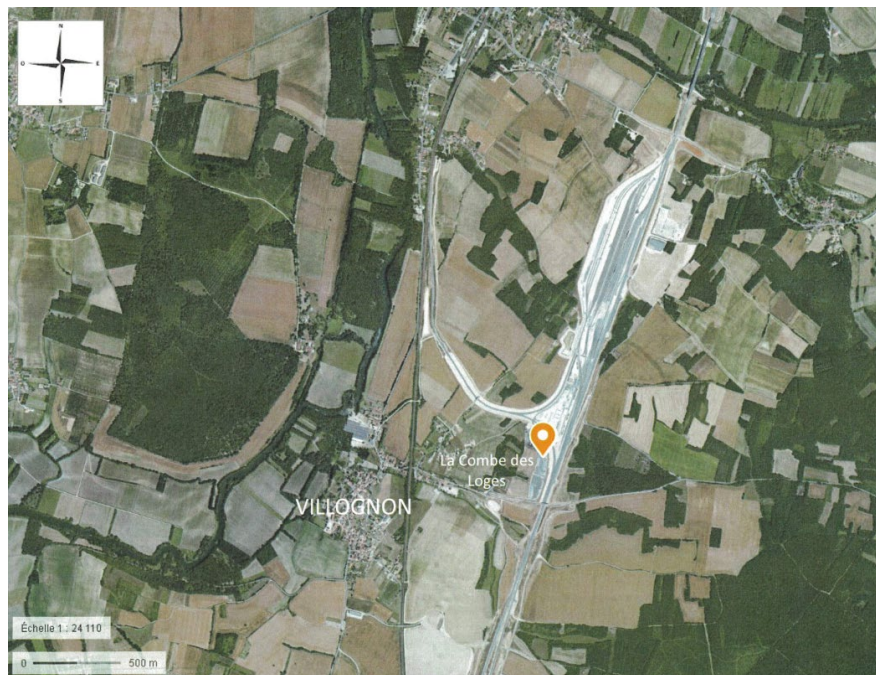
Ce nouveau parc photovoltaïque est installé sur des terrains préalablement utilisés lors de la construction de la LGV par la société Cosea au lieu-dit la Combe des Loges. À la fin des travaux et avec leur accord, certaines parcelles non utilisées ont été remises à leurs propriétaires initiaux. Ces derniers ont formé le projet d'installer une ferme photovoltaïque sur ces terrains devenus impropres à l'exploitation agricole. Ils se sont alors rapprochés de SOL'R PARC CHARENTE qui a développé et gère la construction du parc photovoltaïque de Villognon, au lieu-dit la Combe des Loges.

Sur cette parcelle d'un peu plus de 3 hectares, **6 600 modules photovoltaïques** sont en service.

La puissance totale de la centrale photovoltaïque est de **2,9 MWc**.

Ce parc photovoltaïque produira chaque année **3 500 000 kWh**, l'équivalent de la **consommation d'environ 1 940 habitants** (électricité spécifique, hors eau chaude et chauffage).

Grâce à ce projet, ce sont **1 080 tonnes de CO<sub>2</sub>** qui ne seront pas rejetées dans l'atmosphère.



*Plan de situation du site de Villognon : vue aérienne*

## Réalisation

La société SERGIES réalise le développement de ce projet pour le compte de la société SOL'R Parc Charente, et assure la maîtrise d'œuvre du projet.

- Génie Civil - Voirie et Réseau Divers : COLAS – 16440 Roullet St Estèphe
- Structure et électricité : ENTECH – 29000 Quimper
- Poste HTA : ORMAZABAL 75014 PARIS

## Le choix des panneaux : des modules solaires bifaciaux

Les modules solaires bifaciaux, fournis par KdiSolar, présentent de nombreux avantages par rapport aux panneaux classiques. L'électricité peut être produite sur les deux faces du module solaire, ce qui accroît la quantité totale d'énergie produite. Pour cela, il est essentiel que les panneaux bifaciaux ne soient pas posés sur une toiture, mais fixés sur une structure placée en hauteur, pivotante ou non, afin d'utiliser au maximum l'albédo, c'est-à-dire le rayonnement solaire réfléchi par le sol. Les panneaux bifaciaux convertissent ce rayonnement lorsqu'il est capté par leur face arrière.

## Le budget du projet : 2,5 millions d'euros

Le Crédit Agricole Touraine Poitou a accordé un prêt de long terme pour financer ce projet. Ce financement bancaire valide la solidité et la rentabilité économique du projet.

Sur ce projet comme sur les précédents, Sol'R Parc Charente fait appel au financement participatif pour permettre aux citoyens d'investir dans les énergies renouvelables.

## Calendrier du projet

Mise en service : le 26 août 2022

## Et après ?

La centrale sera exploitée pendant **une quarantaine d'années** par Sol'R Parc Charente.

En fin de période d'exploitation, Sol'R Parc Charente s'oblige à démanteler le parc solaire. Les panneaux seront recyclés, une part du prix des panneaux étant dédiée au recyclage final.

La loi sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) oblige les vendeurs de panneaux photovoltaïques à financer et assurer le **traitement** et le **recyclage** de leurs produits.

**PV CYCLE France SAS** gère la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques arrivés en fin de vie **au bout de 40 ans** de production pour toute la France.

**Le recyclage** des modules à base de silicium cristallin consiste en un simple traitement thermique servant à séparer les différents éléments du module photovoltaïque et récupérer les cellules photovoltaïques, le verre et les métaux (aluminium, cuivre et argent).

**Les panneaux photovoltaïques sont recyclables à plus de 85 %, soit mieux qu'un réfrigérateur et beaucoup mieux qu'un téléphone portable ou qu'un ordinateur.**



### **3 acteurs : la même volonté de développer l'énergie solaire**

A l'origine, Calitom, SERGIES et le SDEG 16 sont trois entités émanant des collectivités territoriales. Chacune de leurs côtés, de par leurs compétences respectives, ont affirmé la volonté de développer des projets en lien avec les énergies renouvelables.

#### **CALITOM, le syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Charente**

Créée en 1997, Calitom est une collectivité publique ayant pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers de Charente (366 communes). Calitom gère à ce titre 46 équipements dont 7 centres de stockages de déchets fermés, avec la volonté de les valoriser.

#### **SERGIES**

Filiale à 100 % du Groupe SORÉGIES, SERGIES est un acteur public majeur de la production d'énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine. Créée en 2001 par la volonté des 265 communes adhérentes au Syndicat ÉNERGIES VIENNE, SERGIES met tout son savoir-faire au service des énergies vertes par l'aménagement et l'exploitation des moyens de production décentralisés, ainsi que par la promotion de la maîtrise de la demande en énergie.

Installée à Poitiers, SERGIES se positionne comme l'investisseur local qui agit pour un développement maîtrisé et concerté de ses projets de production d'énergie d'origine renouvelable. L'entreprise compte déjà de nombreuses réalisations à son actif :

- 14 parcs éoliens exploités sur toute la France (128 MW),
- Plus de 57 ha de panneaux photovoltaïques exploités (96 MW),
- L'équivalent de la consommation électrique de 231 000 habitants hors chauffage (1 800 kWh/habitant)
- 125 000 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées annuellement (300 g de CO<sub>2</sub>/kWh).

#### **Le SDEG 16, le syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente**

Avec plus de 85 ans d'existence, le SDEG 16 a pour vocation de construire et de développer les réseaux d'électricité, de gaz et de télécommunications en Charente ainsi que l'amélioration de l'éclairage public et plus récemment les bornes pour les véhicules électriques. En tant que troisième investisseur public, le SDEG 16 est un acteur important dans la transition énergétique, voire moteur pour aider ses adhérents à réduire de manière significative leur facture d'électricité tout en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>.

**Ils se sont associés au sein d'une même société SOL'R PARC CHARENTE en décembre 2016 marquant le souhait de créer ensemble sur le territoire charentais des projets d'énergies vertes.**

## L'histoire d'un premier partenariat de 5 ha de panneaux photovoltaïques

De par ses compétences, Calitom gère **8 centres de stockage de déchets fermés** avec une obligation de suivi réglementaire pendant 30 ans après leur fermeture.

**Cherchant à valoriser ces sites d'enfouissement fermés** et trouver une source de financement aux lourds investissements consacrés aux travaux de fermeture et de réaménagement réglementaires, Calitom a lancé un appel d'offres en 2010 pour l'aménagement et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur les sites de Ruffec et de Dirac. La société ENFINITY PV 15 a été retenue pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site d'enfouissement fermé de Ruffec.

En 2016, cette société est devenue filiale à 100 % de SERGIES qui aménage et exploite des moyens de production décentralisés d'énergies renouvelables, avec la volonté de participer au développement de l'énergie photovoltaïque à l'échelle régionale.

Et pour mener à bien le projet, Calitom s'est rapproché naturellement du propriétaire des réseaux publics d'électricité, le SDEG 16.





## Sol'R Parc Ruffec et Sol'R Parc Charente

Au regard de la réussite du partenariat engagé sur le projet de Ruffec, CALITOM et SERGIES ont décidé d'étudier l'opportunité de développer d'autres projets implantés sur des sites exploités par CALITOM et ont donc souhaité renforcer leurs liens en créant une société commune.

Le SDEG 16 s'est également montré fortement intéressé pour participer à cette société, en sa qualité d'autorité organisatrice du service public de la distribution publique sur l'ensemble du territoire de la Charente, exerçant à ce titre des actions en matière de gestion de l'énergie et de transition énergétique.

**Le SDEG 16, CALITOM et SERGIES se sont donc rapprochés et ont uni leurs efforts afin de permettre :**

- l'entrée du SDEG 16 et de CALITOM au capital d'ENFINITY PV 15 qui sera transformée en société par actions simplifiée et nommée **Sol'R Parc Ruffec**, à hauteur de 5% du capital chacun pour le projet solaire du site de Ruffec ;
- la constitution d'une société de développement des énergies renouvelables sur le département de la Charente, dont SERGIES, le SDEG16 et CALITOM seraient associés, nommée **Sol'R Parc Charente**.

A cet effet, ils ont décidé de formaliser leurs accords dans une convention de partenariat.

### *Evolutions réglementaires*

*Des évolutions réglementaires liées à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte autorisent la participation des collectivités à une société anonyme ou à une société par actions simplifiées dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire.*

## Les réalisations communes actuellement en service

### 2017 - Ruffec : 17 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques

Fermée en 2005, l'ancienne décharge de Ruffec gérée par Calitom accueille depuis janvier 2017 un parc photovoltaïque de plusieurs hectares né du partenariat commun entre Calitom, le SDEG 16 et SERGIES.

Construite et exploitée par SERGIES, la centrale photovoltaïque de Ruffec est un **parc solaire au sol sur « trackers »**, un système mobile qui permet aux panneaux solaires de suivre la course du soleil et d'optimiser ainsi la production électrique. La puissance totale du parc est de **2,8 MWc** pour **1,8 ha de panneaux solaires** (sur les 5 ha adaptés à l'implantation de la centrale).

Ce parc photovoltaïque produit chaque année **3 640 000 kWh**, l'équivalent de la consommation d'environ 2 050 habitants (électricité spécifique, hors eau chaude et chauffage).

### 2018-2020 - Sainte-Sévère : 1 260 m<sup>2</sup> de surface couverte par des panneaux photovoltaïques en toiture d'un hangar

La toiture du hangar de la plateforme de compostage du site de Valoparc à Sainte-Sévère, où sont traités les déchets végétaux des déchèteries de l'ouest Charente, a été équipée de panneaux photovoltaïques.

#### Caractéristiques de l'installation :

Puissance : 222 kWc

Énergie annuelle produite : 210 000 kWh

Surface couverte en modules photovoltaïques : 1 200 m<sup>2</sup>

Équivalence consommation énergétique : 117 habitants/an

Économie de CO<sub>2</sub> rejetés dans l'atmosphère : 63 tonnes/an

### **2020 - Rouzède : 20 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques**

Depuis 2020, l'ancienne décharge de Rouzède gérée par Calitom et fermée en 2009, accueille **2 ha de panneaux** pour une puissance de **4 MWc**.

Ce parc photovoltaïque produit chaque année **5 000 000 kWh**, l'équivalent de la consommation d'environ 2 770 habitants (électricité spécifique, hors eau chaude et chauffage) ou de **227 tours du monde en voiture électrique** ou encore de 25 000 ordinateurs utilisés 8 heures par jour.

### **2021 - Valoparc à Sainte-Sévère**

Exploité de 1979 à 2012, l'ancien dôme de déchets fermé situé sur le site d'enfouissement de Sainte-Sévère géré par Calitom accueille depuis 2021 un parc photovoltaïque de plusieurs hectares. Propriétaire du site, Calitom a souhaité valoriser ce terrain inexploitable avec une production d'énergie renouvelable.

#### **Caractéristiques de l'installation :**

Surface couverte en modules photovoltaïques : 26 460 m<sup>2</sup>

Puissance : 5 MWc

Nombre de panneaux : 11 500 modules

Énergie annuelle produite : 6 122 000 kWh

Equivalence consommation électrique : 3 390 habitants/an

Economie de CO<sub>2</sub> rejetés dans l'atmosphère : 490 tonnes/an

## D'autres projets à venir

### Villognon Nord

Tout comme la centrale de Villognon sud, ce projet est situé sur un délaissé de la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux, à la limite communale de Villognon et de Luxé.

#### Caractéristiques du projet :

Surface couverte en module photovoltaïque : 92 299 m<sup>2</sup>

Puissance : 11,63 MWc

Nombres de panneaux : 32 310

Energie annuelle produite : 13 675 MWh/an

Equivalence consommation électrique (hors chauffage) : 7 600 habitants/an

Economie de CO<sub>2</sub> rejetés dans l'atmosphère : 4 103 tonnes/an

### Châteauneuf-sur-Charente

Cette centrale au sol serait construite en partie sur une carrière et sur une ancienne décharge exploitée par Calitom.

#### Caractéristiques du projet :

Puissance estimée : 11 MWc

Energie annuelle produite : 13 GWh/an

Equivalence consommation électrique (hors chauffage) : 7 220 habitants/an

Economie de CO<sub>2</sub> rejetés dans l'atmosphère : 3 990 tonnes/an

### Genté

Ce projet est situé sur une ancienne base aérienne qui devra faire l'objet d'une dépollution avant l'installation de la centrale.

#### Caractéristiques du projet :

Puissance : 20,5 MWc

Nombres de panneaux : 50 029

Energie annuelle produite : 24 400 MWh/an

Equivalence consommation électrique (hors chauffage) : 13 550 habitants/an

Economie de CO<sub>2</sub> rejetés dans l'atmosphère : 7 400 tonnes/an

Calitom est une collectivité publique ayant pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers de Charente.

**Territoire traitement** : 366 communes (352 335 habitants – tout le département)

**Territoire collecte** : 315 communes adhérentes (200 885 habitants) – hors CDC du Rouillacais et Grand Angoulême

**Président** : Michaël LAVILLE

**Vice-Président en charge des Energies Renouvelables** : Manuel DESVERGNE

**Budget 2022 de la collectivité :**

. 45,6 millions € de dépenses de fonctionnement

. 10,9 millions € de dépenses d'investissement

**Calitom a en charge** : 1 installation de stockage en exploitation à Ste-Sévère, 8 centres de stockage fermés, 1 centre de tri des sacs jaunes à Mornac, 29 déchèteries, 1 plateforme de compostage, 4 quais de transfert et 1 recyclerie.

Précédemment au partenariat avec SERGIES et le SDEG 16, Calitom avait réalisé des démarches pour mettre en place un parc photovoltaïque sur les anciennes décharges fermées de Dirac et Poullignac. 11 040 panneaux ont ainsi été installés par la société ENFINITY PV 11 à Dirac, sur une surface de 63 750 m<sup>2</sup>. Ils produisent 4 000 MWh d'énergie par an, l'équivalent de la consommation moyenne annuelle en électricité de 2 220 habitants. La centrale est en fonctionnement depuis début octobre 2016.

**J'agis pour Réduire** : Parallèlement à ces missions, Calitom coordonne le programme de prévention et de réduction des déchets de la Charente avec l'ensemble des collectivités du département.

**Plus d'infos sur [www.calitom.com](http://www.calitom.com)**

## SERGIES

Créée en 2001 par la volonté des 265 communes du Syndicat ÉNERGIES VIENNE, SERGIES, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, entreprise du Groupe SORÉGIES, met tout son savoir-faire au service des énergies renouvelables pour l'aménagement et l'exploitation des moyens de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et pour la promotion de la maîtrise de la demande en énergie.

SERGIES, au prorata de ses participations dans les projets, c'est annuellement :

- 415 GWh de production d'origine renouvelable,
- 57 ha de panneaux photovoltaïques exploités,
- L'équivalent de la consommation électrique de 231 000 habitants hors chauffage
- 125 000 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées (300 g de CO<sub>2</sub>/kWh)

La production en énergies renouvelables de SERGIES représente 46,8 % de la consommation des clients résidentiels du territoire du Syndicat ÉNERGIES VIENNE (objectif national de la loi sur la transition énergétique : 40 % d'énergie renouvelable électrique en 2030).

### Activités

Aménagement et exploitation des moyens de production décentralisés en particulier à partir d'énergies renouvelables :

- Éolien industriel,
- Photovoltaïque en ombrière, sur toitures, au sol, ou flottant,
- Biogaz,
- Méthanisation,
- Hydroélectricité.

Promotion de la maîtrise de la demande en énergie.

### Capital social

10 100 010 € sont détenus par la Société SAEML SORÉGIES depuis le 23 décembre 2016, entreprise du Groupe SORÉGIES.

### Fonctionnement

Mode de fonctionnement : Directoire et Conseil de Surveillance.

Présidente du Directoire : Anna WACHOWIAK

Président du Conseil de Surveillance : Gilles MORISSEAU

Plus d'infos sur [www.sergies.fr](http://www.sergies.fr) ou sur LinkedIn.

## SDEG 16

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16), établissement public, est un syndicat mixte « ouvert ».

**Président du SDEG 16 :** Jean-Michel BOLVIN

**Le SDEG 16 regroupe pour les compétences :**

- distribution publique de l'électricité : toutes les communes (364) ;
- éclairage public : 364 collectivités ;
- distribution publique du gaz : 291 communes ;
- communications électroniques : 362 communes ;
- bornes de rechargement des véhicules électriques ou hybrides : 30 collectivités dont 4 communautés de communes.

Le SDEG 16 est propriétaire des réseaux publics d'électricité (lignes et réseaux électriques haute et basse tensions d'une puissance inférieure à 50 000 volts, poteaux bois et béton, postes de transformation, branchements individuels ...) et de gaz (canalisations moyenne et basse pressions, branchements, matériels et appareils ...).

Le SDEG 16 est l'autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité et de gaz.

**Budget :** 55 millions d'euros dont 35 millions d'euros de travaux sur les communes.

**Acteur de la transition énergétique, le SDEG 16 exerce ses compétences dans de nombreux domaines :**

- les renforcements des réseaux d'électricité
- les extensions des réseaux d'électricité
- les effacements des réseaux d'électricité et téléphone
- la distribution publique de gaz
- l'éclairage public
- l'entretien et l'astreinte éclairage public
- l'éclairage des installations sportives
- les mises en lumière des monuments et sites
- les guirlandes et motifs lumineux
- les énergies renouvelables
- les économies d'énergie, développement durable
- les bornes de rechargement pour véhicules électriques

[www.sdeg16.fr](http://www.sdeg16.fr)